

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 NOVEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le vingt-quatre novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 17 novembre 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 25 – REPRESENTES : 4

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mme AUBRY Sylvie, M. BROUTIN Ludovic, Mme CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, DENIEL Brigitte, GILLET Maryline, GUINEL Marie-Jeanne, M. MORMANN Nolann, Mme ORDRONNEAU Séverine, M. PLUMELET Jean-Luc, Mme POYER Audrey, M. RICARDEAU James et Mme SCHLADT Rita.

EXCUSES : Mmes GUILLAUME Marie-Hélène (*pouvoir à Mme GUIHO Marie-France*), PELÉ LEGOUX Laurence (*pouvoir à M. TANI Florent*), MM PLANTARD Thierry (*pouvoir à Mme SCHLADT Rita*) et PONTAC Serge (*pouvoir à M. MORMANN Cédric*),

SECRETAIRES DE SEANCE : Mme GUINEL Marie-Jeanne, M. FLIPPOT Jacky

OBJET : *Création d'un poste dans le cadre du dispositif des emplois d'avenir.*

N° 2016 / 11 / 11

Le dispositif des emplois d'avenir, récemment mis en place, vise à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes sans emploi, âgés de 16 à 25 ans peu ou pas qualifiés ou résidant dans des zones prioritaires.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'État liée à l'engagement de la collectivité en matière d'accompagnement du jeune (contenu du poste, tutorat, formation, ...).

Les jeunes sont recrutés dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé qui bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est, sauf dérogations particulières, de 35 heures par semaine, la durée du contrat est de 36 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Dans le cadre de la municipalisation du service d'accueil de loisirs sans hébergement, un salarié de l'association dispose d'un contrat de travail en emplois d'avenir jusqu'au 28/02/2017.

Monsieur le Maire propose de créer un emploi d'avenir dans les conditions ci-après énumérées et de l'autoriser à signer l'avenant à la convention avec la Mission Locale Nord Atlantique et le contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

Vu la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation.

.../...

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Finances – Ressources Humaines – Intercommunalité du 15 Novembre 2016.

Le Conseil Municipal,

DECIDE de créer un poste dans le cadre du dispositif « emplois d'avenir » dans les conditions suivantes :

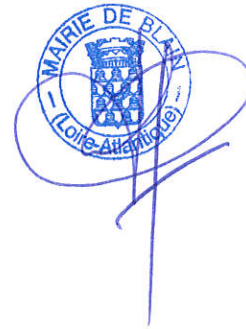
- *Intitulé du poste : Agent d'animation*
- *Contenu du poste : Accueillir et animer des groupes d'enfants en activités éducatives sur les temps de vacances scolaires et périscolaires. Assurer l'entretien de locaux et du matériel pédagogique.*
- *Durée du contrat : 2 mois*
- *Durée hebdomadaire de travail : 27 h 18*
- *Rémunération brute : 1 193,43 €/mois*

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention et le contrat de travail à intervenir selon le modèle annexé à la présente délibération.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année 2017.

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 28 novembre 2016
Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20161124-CM-2016-11-11-
DE
Date de télétransmission : 28/11/2016
Date de réception préfecture : 28/11/2016

Séance du 24 novembre 2016
Délibération n° 2016 / 11 / 11